



PROCES-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION : 22 MAI 2026

JOUR ET TENUE DE LA SEANCE : 28 MAI 2026 A 18H00

PRESIDENT DE LA SEANCE : MONSIEUR AUZOU

SECRETAIRE DE SEANCE : MONSIEUR PROTANO

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 70

NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 77

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M. DENIS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADIS, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. WEBER

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BARA, M. DOBBELS, M. REYNET, M. SERRE, M. TALLET

POUVOIR(S) :

M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme FRUGIER
Mme DUMONCEAU donne pouvoir à M. BERGOUNIOUX
M. DUNOYER donne pouvoir à M. POUJOL
M. FERRAZZI donne pouvoir à M. GEOFFROID
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGA

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DU 28 MAI 2026

Délibérations N° DD2026-081 à DD2026-091

LE PRÉSIDENT ouvre la séance et propose la désignation de Monsieur Protano en tant que secrétaire de séance.

En début de séance Le Président annonce que l'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux sera village du tour de France et aura un stand officiel à la gare de Niversac.

Monsieur Pautard indique qu'ici Périgord fait une journée animée le 11 juin, un mois avant l'étape sur l'agglomération. Il ajoute qu'il y aura un départ de cyclistes amateurs jusqu'à la Roque-Gageac.

Madame Druillolle, élue départementale, vice-présidente chargée de la jeunesse et des sports indique que plusieurs manifestations ont déjà été organisées, que la ville de Périgueux commence à prendre les couleurs du tour de France.

Le Président indique que l'Atlas de la biodiversité a été déposé sur table pour tous les maires de l'assemblées. Il ajoute que ce document est le résultat d'un travail qui a été fait par les services de l'agglomération et un étudiant.

Monsieur Cadet souligne que c'est un travail exceptionnel qui a été effectué notamment par un agent contractuel, Tanguy Perochon du service Climat et Transition écologique pour lequel le contrat est prolongé d'un an car ce travail effectué va ouvrir d'autres perspectives, d'autres recherches, qu'il va aussi servir au nouveau PLUI. Il explique que ce document est le rapport général mais qu'il existe des annexes par taxons. Il précise que dans ce document il y a des éléments étudiés sur place mais il y a aussi des informations collectées de toutes les études qui ont été faites sur la biodiversité durant les dix dernières années par différents organismes. Il ajoute qu'un tel support n'a jamais été fait à l'échelle nationale, que le Grand Périgueux va candidater pour le trophée des ABC édition 2026 remis en fin d'année à Marseille et que l'agglomération a toutes les chances de remporter ce prix. Il explique que ce document va servir de référence dans le monde de la biodiversité (14 :43)

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2026 – (Rapporteur : Jacques AUZOU)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 28 mai 2026.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. MODIFICATIONS DES DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX DANS LES ORGANISMES INTERNES ET EXTERIEURS – (Rapporteur : Pascal PROTANO)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner madame SAUVAGE pour siéger au CIAS en remplacement de madame DUPUY ;
- Décide de désigner les membres suivants pour siéger à la régie d'assainissement du Grand Périgueux :

DOBBELS Stéphane
NARDOU THIERRY
JAUBERTIE Pierre
ALARCON Marie Laure
MARTY Alain
DURU Nicolas
CADET Michel

- Décide de désigner Madame Gisèle CHASTENET pour siéger comme déléguée titulaire au syndicat mixte Eau Cœur du Périgord en remplacement de monsieur Yannick ROLLAND.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

3. SUBVENTION POUR LA RENOVATION D'UN LOGEMENT SOCIAL COMMUNAL A ST CREPIN D'AUBEROCHE – (Rapporteur : Véronique CHABREYROU)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'accorder une subvention de 6000 € à la commune de Saint Crépin d'Auberoche pour la rénovation du logement social communal conventionné, situé 216 route des Cordonniers ;
- Autorise le Président à signer tout document afférent à cette subvention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

4. RENOUVELLEMENT DES INSTANCES AUTONOMES DU GRAND PERIGUEUX : CST ET FSSSCT (Rapporteur : Christian LECOMTE)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

Décide :

- de renouveler le CST et la FSSSCT ;
- de fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration du GP égal à celui des représentants du personnel ;
- de recueillir par le comité social territorial et la formation spécialisée, l'avis des représentants de l'établissement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 10 DÉCEMBRE 2026 : ORGANISATION DU SCRUTIN ET MISE EN PLACE DU VOTE ÉLECTRONIQUE – (Rapporteur : Christian LECOMTE)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de recourir au vote électronique par internet du 3 décembre 2026 à 10h00 au 10 décembre 2026 à 15h00 comme mode exclusif d'expression des suffrages pour l'élection professionnelle au CST, via le prestataire VOXALY ;
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget ;
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la procédure.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. PERIMOUV' - RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE LOCATION ET LIBRE-SERVICE DE VELOS (PERI-VELO) EN 2026 – (Rapporteur : Florian CHANTEGREIL)

Monsieur Cadet indique qu'il a rencontré la Sté Indigo, entreprise spécialisée dans les services de stationnement et qu'ils avaient évoqué les garages à vélos dans les parkings. Il signale que la société est prête à travailler avec la ville de Périgueux et mettre à disposition de manière expérimentale un premier parking, situé esplanade Robert Badinter un emplacement sécurisé pour stocker une vingtaine de vélos en sous-sol. Il ajoute que la ville va devoir travailler avec Perimouv' pour établir une convention tripartite avec la ville, Périmouv' et la Sté car il rappelle que la ville n'a pas cette compétence mais que les parkings sont propriétés de la ville.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

Il est proposé que les membres du conseil communautaire :

- Valide le projet d'acquisition d'une flotte complémentaire de Périvélos en 2026 ;
- Valide le plan de financement prévisionnel ;
- Valide et Sollicite l'Etat au titre du dispositif du Fonds vert pour financer cette opération ;
- Autorise le Président à signer tout document afférent à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. TARIFS POUR LE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGES ET DE CURAGE A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2026 POUR LES STEP DE SALTGOURDE ET DE LANDRY – (Rapporteur : Alain MARTY)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de fixer le tarif du traitement des matières de vidanges, des sables et des sous-produits de voirie de la manière suivante :

STEP DE SALTGOURDE ET LANDRY TRAITEMENT	TARIF AGUR 1er juillet 2026	TARIF GRAND PERIGUEUX au 1er juillet 2026	TARIF TOTAL (Exploitant et collectivité)	Estimation du volume annuel	Densité pour convertir du kg en m ³
Matière de vidange (€HT/m ³)	13,5	9,5	23,00 €	8 000	1,00
Sables de curage (€HT/m ³)	13,5	9,5	23,00 €	2 500	1,17
Sous produit de voirie (€HT/m ³)	13,5	9,5	23,00 €	130	1,17
Recettes estimatives	143 505 €	100 985 €	244 490 €	10 630	

- Décide d'appliquer une formule d'indexation annuelle pour la part collectivité avec la formule suivante :

$$K = 0,47 (TP10f/TP10f_0) + 0,17 (ICHT-E/ICHT-E_0) + 0,36 (FSD2/FSD2_0)$$

Avec l'année 2026 comme année de référence

$$P_{\text{actualisé}} = PN \times K$$

- P est le tarif actualisé et applicable au 1^{er} janvier de l'année N
- PN est le tarif fixé pour l'année N (conformément à la présente délibération)
- K le coefficient d'actualisation calculé à l'aide de la formule précédente
- TP10f₀, ICHT-E₀, FSD2₀ : indices de référence au 1^{er} janvier 2026

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

8. RENOUVELLEMENT DE LA STATION D'EPURATION DU BOURG DE ST LAURENT DES BATONS - COMMUNE DE VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU – (Rapporteur : Alain MARTY)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de lancer la consultation de travaux pour la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le bourg de St Laurent des Bâtons ;

- Approuve que la commune de Val de Louyre et Caudeau prenne à sa charge les frais liés à l'acquisition foncière de la surface nécessaire à l'opération comme pour tout projet d'équipement public porté par le Grand Périgueux ;
- Autorise le Président à signer les pièces de marché en lien avec cette opération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. PROLONGEMENT EST DE LA VOIE VERTE DES BERGES DE L'ISLE ENTRE TRELISSAC ET ESCOIRE - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT (Rapporteur : Laurent MOSSION)

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Valide le nouveau plan de financement de l'opération ;
- Autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DD2025_139 - CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 5 RUE DE L'ARSAULT SUR LA COMMUNE DE PERIGUEUX - SUBSTITUTION D'ACQUEREUR (Rapporteur : Sébastien MARTIN)

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Autorise la substitution de Monsieur Christian LASSALLE en lieu et place de Monsieur Christophe SOTO et Monsieur BEN CHARQUI, dans le cadre de la cession de l'immeuble cadastré BM 227 d'une superficie totale de 248 m², sis 5 rue de l'Arsault sur la commune de Périgueux, au prix de 50 000 €, conformément à la délibération n° DD2025_139 du Conseil communautaire du Grand Périgueux, du 18 décembre 2025 ;
- Désigne Maître Charlotte CIRON pour la rédaction de l'acte authentique ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. CESSION D'UN BATIMENT D'ACTIVITE, SITUE AU 23 RUE DE LA RIVIERE CHANCEL SUR LA COMMUNE DE TRELISSAC – (Rapporteur : Sébastien MARTIN)

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de vendre le bien sis 23 rue de la Rivière Chancel, cadastré AV 6, d'une superficie totale de 2 152 m² sur la commune de Trélissac, à Monsieur Denis LOUBEJAC de la société ACT 2 ;
- Valide le prix de cession à 300 000 € HT et frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- Valide la prise en charge des travaux d'assainissement par le Grand Périgueux pour un montant de 3 874,80 € TTC et de confier leur réalisation à l'entreprise SAS CLUZEAU BELARD ;
- Désigne Maître Julien COPPENS, pour la rédaction de l'acte authentique ;

- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

LA SEANCE EST LEVÉE

Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU
	